RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2026-1**	**Objet : Communication au conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire en application de l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.)**

Date de la convocation : 22/01/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Christophe BRUNET, maire-adjoint

Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
Matthieu LACOTTE		
Patrice COUVRAT		
Sylvie FAILLAUFAIX		
Caroline BARBOSA-BRINET		

Monsieur le maire donne connaissance aux membres du conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçu de l'assemblée municipale en date du 22 juin 2020. Elles concernent :

119	Renonciation au DPU – parcelle AD 168 de 400m² au 12 rue du Moulin à Vent
120	Renonciation au DPU – parcelles AE 56 et AE 57 pour une superficie de 534m² au 18 rue du Bourg
121	Vente concession N°993
122	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 1 viandes fraiches – volaille labellisée
123	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 2 viandes fraiches – agneau, bœuf, porc et veau conventionnels
124	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 3 viandes fraiches – charcuterie conventionnelle et labellisée
125	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 4 produits frais et de 5ème gamme conventionnels et labellisés
126	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 5 surgelés – légumes, poissons, plats végétariens, viandes, pâtisseries et produits élaborés conventionnels
127	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01 - lot 6 surgelés – légumes, plats végétariens, viandes, pâtisseries, produits élaborés BIO et labellisés
128	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 7 épicerie – boissons, conserves, gâteaux secs, pâtes, produits divers conventionnels et labellisés
129	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 8 épicerie – produits secs, céréales, pâtes, conserves et produits dérivés BIO
130	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 9 BOF – produits laitiers conventionnels et labellisés
131	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 10 BOF – produits laitiers et fromages frais BIO
132	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 11– légumes, fruits et graines BIO

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260202-DEL2026-1-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026

133	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 12– légumes, fruits conventionnels et labellisés
134	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 13 viandes fraiches – bœuf, porc et volaille BIO
135	Attribution du marché public « fourniture et livraison de denrées alimentaires » F2026/01- lot 14 boulangerie – pains standards et pains issus de l'agriculture BIO
136	Renonciation au DPU – parcelle AN 401 d'une superficie de 460m² au 2 rue de la Serpe
137	Renonciation au DPU – parcelle AH 84 d'une superficie de 568m² au 33 rue des Petites Bruyères
138	Modification en cours d'exécution n°4 au lot 1 des locaux associatifs
139	Renonciation au DPU – parcelle AD 167 d'une superficie de 391m au 12bis rue du Moulin à Vent
140	Attribution du marché Public – Prestations traiteurs dans le cadre du repas des ainés 2026
141	Renonciation au DPU – parcelles AM 156 e AM 157 d'une superficie de 1177m² au 56 rue des Charmilles
142	Vente concession cavurne n°52
143	Renonciation au DPU – parcelle AM 380 d'une superficie de 562m² au 7 Rue des Glands
144	Renonciation au DPU – parcelle AN 68 d'une superficie de 622m² au 39 rue des Charmilles
145	Renouvellement concession n°716
146	Vente concession n°994

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 02/02/2026

Publié le 02/02/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 29/01/2026
Le secrétaire de séance
Christophe BRUNET

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260202-DEL2026-1-DE
Date de réception préfecture : 02/02/2026